



COMMISSION SCOLAIRE
du Pays-des-Bleuets

N/Réf. : 1224-00-00

RAPPORT ANNUEL 2006-2007

Message du président et du directeur général



C'est avec une immense fierté et le sentiment du devoir accompli que nous vous transmettons le rapport annuel 2006-2007 de notre organisation. Ce rapport annuel revêt un aspect particulier puisque cette année scolaire a représenté pour nous, la transition entre le premier plan stratégique de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et l'adoption de notre nouveau plan stratégique 2007-2012 dont les travaux menant à cette opération auront fait l'objet d'un véritable travail d'équipe.

Effectivement, pendant une période de 18 mois, un peu plus de trois mille acteurs internes et externes auront collaboré à l'élaboration de ce plan stratégique. Rappelons brièvement les grandes étapes de la démarche afin de mieux vous faire saisir l'importance accordée à la participation de notre communauté.

En janvier 2006, une vaste opération de consultation fut menée auprès des différents acteurs internes et externes afin de produire un diagnostic organisationnel. Ce portrait a servi à mieux nous informer sur la réussite de nos élèves, sur leur environnement scolaire, sur l'organisation des services offerts, sur les partenariats mis en place, sur nos moyens de communication et sur les attentes des parents et celles de nos élèves, jeunes et adultes. De plus, les différents organismes de notre communauté furent également associés à cette démarche.

Suite à l'analyse des informations recueillies, une trentaine d'ateliers furent élaborés et dispensés lors d'une journée thématique qui fut proposée, le 3 novembre, à l'ensemble des intervenants internes et externes afin que ces derniers puissent venir donner leur opinion sur les sujets de réflexion proposés en atelier. Ce n'est qu'à partir de cet ensemble de données qu'un comité formé de différents représentants du milieu politique, administratif, syndical, associatif, communautaire, fut mis en place afin d'élaborer et, finalement, de proposer à la consultation, un projet de plan stratégique aux différentes instances concernées.

Le Conseil des commissaires et la direction générale insistent sur l'importance de la démarche retenue et tiennent à remercier toutes les personnes qui ont contribué à doter l'organisation d'un plan stratégique représentatif des gens qui, quotidiennement, assurent la réussite de nos élèves jeunes et adultes. Au-delà des statistiques, des résultats et autres informations contenues dans le présent rapport, et servant de reddition de comptes, nous désirons particulièrement attirer votre attention sur les différents enjeux identifiés, puisque c'est à partir de ces constats que pour les cinq prochaines années, nous poursuivrons les actions qui nous permettront, dans un souci d'amélioration constante, de réaliser pleinement notre mission, celle menant à la réussite de tous nos élèves, jeunes et adultes.



Rémi Rousseau

Rémi Rousseau, président

Serge Bergeron

Serge Bergeron, directeur général

828, boulevard Saint-Joseph, Roberval (Québec) G8H 2L5
Téléphone (418) 275-2332 - Télécopieur (418) 275-6217
Site Internet: www.cspaysbleuets.qc.ca

**LE RAPPORT ANNUEL 2006-2007
EST UNE PUBLICATION
DES SERVICES DU SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL
ET DES COMMUNICATIONS.**

Rédaction des textes :

Les responsables des unités administratives

Révision des textes, réalisation et coordination :

Mario Lavoie, directeur

Pauline Bouchard, agente d'administration

Audrey Lepage, secrétaire

Impression :

Services du secrétariat général et des communications

**DANS LE PRÉSENT RAPPORT, LÀ OÙ LA FORME MASCULINE EST UTILISÉE,
C'EST SANS AUCUNE DISCRIMINATION ET UNIQUEMENT DANS LE BUT D'ALLÉGER LE TEXTE.**

CONSEIL DES COMMISSAIRES



M^{me} Chantale Arnold
Circonscription 1
Saint-Ludger-de-Milot
Saint-Augustin
Sainte-Jeanne-d'Arc
Péribonka



M^{me} Nancy St-Gelais
Circonscription 2
Dolbeau-Mistassini



M. Rémi Rousseau
PRÉSIDENT
Circonscription 3
Dolbeau-Mistassini



M^{me} Jeanine Caouette
Circonscription 4
Notre-Dame-de-Lorette
Saint-Stanislas
Saint-Eugène-d'Argentenay
Dolbeau-Mistassini



M. Gaéтан Dufour
Circonscription 5
Dolbeau-Mistassini



M. Pierre Boivin
Circonscription 6
Dolbeau-Mistassini



M^{me} Annie Côté
Circonscription 7
Dolbeau-Mistassini



M. Michel Lavoie
Circonscription 8
Albanel



M. Lucien Guillemette
Circonscription 9
Normandin



M^{me} Lina Lapointe
Circonscription 10
Girardville
Saint-Thomas-Didyme
Saint-Edmond-les-Plaines



M^{me} Carmelle Guérin
Circonscription 11
La Doré
Saint-Félicien



M. Bernard Potvin
Circonscription 12
Saint-Félicien



M^{me} Jenny Boutin
Circonscription 13
Saint-Félicien



M. Claude Larouche
Circonscription 14
Saint-Félicien



M^{me} Louise Perron
Circonscription 15
Saint-Prime



M^{me} Martine Langlais
Circonscription 16
Sainte-Hedwidge
Roberval



M^{me} Nathalie Hébert
VICE-PRÉSIDENTE
Circonscription 17
Roberval



M^{me} Michèle Claveau
Circonscription 18
Roberval



M^{me} Carole Dufour
Circonscription 19
Roberval



M^{me} Dorys Boily
Circonscription 20
Chambord
Roberval



M^{me} Julie-Anne Decorby
Circonscription 21
Saint-André
Lac-Bouchette
Saint-François-de-Sales



M^{me} Brigitte Gagné
Commissaire-parent
au primaire



M^{me} Nathalie Ouellet
Commissaire-parent
au secondaire

Voici les principales décisions prises par le Conseil des commissaires en 2006-2007 :

- √ Aménagement des auditoriums des polyvalentes;
- √ Incendie à l'école Saint-Louis-de-Gonzague;
- √ Acceptation du rapport annuel 2005-2006 de la commission scolaire;
- √ Achat de deux fourgonnettes pour le Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini;
- √ Octroi du contrat de construction d'un gymnase double à l'école Notre-Dame-des-Anges;
- √ Acceptation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, la liste des écoles et centres 2007-2008 et les actes d'établissement.
- √ Nomination de la Commissaire à la circonscription 16;
- √ Nomination d'un président pour les élections scolaires 2007;
- √ Aménagement des cours d'écoles;
- √ Acceptation du cadre d'organisation scolaire des services éducatifs complémentaires;
- √ Diverses résolutions concernant des investissements dans les bâtisses et équipements;
- √ Présentation du plan d'action en toxicomanie;
- √ Mise en place d'un comité toxicomanie de financement pour un centre de jour (services spécialisés);
- √ Adoption de la planification stratégique 2007-2012;
- √ Acceptation du projet informatique de la Cité Étudiante « ordinateurs portables pour le personnel enseignant »;
- √ Acceptation du calendrier des assemblées de consultation publique et des séances publiques d'information dans le cadre de l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique : Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école.

Participation aux organismes

La Commission scolaire du Pays-des-Bleuets est représentée par son personnel et les membres du Conseil des commissaires sur différents organismes et comités. Voici une liste non exhaustive des différentes organisations :

- √ Association forestière Saguenay—Lac-Saint-Jean
- √ Association régionale du sport étudiant
- √ Carrefour jeunesse-emploi
- √ Cégep de Saint-Félicien
- √ Centre d'innovation et de développement expérimental du Lac-Saint-Jean Nord (CIDEL)
- √ Centre local d'emploi
- √ Centre local de développement Maria-Chapdelaine
- √ Chambre de commerce de Dolbeau-Mistassini
- √ Chambre de commerce du secteur Normandin
- √ Chambre de commerce et d'industrie du secteur Roberval
- √ Chambre de commerce et d'industrie du secteur Saint-Félicien
- √ Comité aviseur en adaptation scolaire
- √ Comité « Portes ouvertes Lac Saint-Jean »
- √ Comité pour un lieu de diffusion culturelle
- √ Comité du regroupement des organismes communautaires de Saint-Félicien
- √ Comité sectoriel en aménagement forestier
- √ Comité sectoriel en transformation des bois
- √ Comité stratégique pour l'implantation du projet clinique du Centre Maria-Chapdelaine
- √ Commission consultative des loisirs de la Ville de Roberval
- √ Commission consultative de la culture de la Ville de Roberval
- √ Commission des loisirs de Saint-Edmond-les-Plaines
- √ Conseil des partenaires du CSSS Domaine-du-Roy
- √ Conseil général de la FCSQ
- √ Conseil régional de concertation et de développement
- √ Conseil régional de concertation en foresterie (CRCF)
- √ Conseil régional de la culture
- √ Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS)
- √ Consortium régional de recherche en éducation (CRRE)
- √ Corporation du transport collectif (Allo Transport)
- √ Fondation de la Cité étudiante
- √ Fondation Henri-Roy
- √ Fondation Jean-Dolbeau
- √ Fonds d'excellence à la jeunesse
- √ Gestion Arpidôme inc.
- √ Regroupement loisirs et sports Saguenay—Lac-Saint-Jean
- √ Société de formation à distance
- √ Société GRICS
- √ Table régionale des AVSEC (animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire)
- √ Traversée internationale du Lac Saint-Jean

Les enjeux identifiés lors du « Rendez-vous 2006 »

- ▶ La commission scolaire doit s'assurer d'offrir une qualité de services éducatifs, peu importe les besoins et la localisation des élèves.
- ▶ La grande étendue du territoire de la commission scolaire nous amène à nous positionner quant à la gestion de la décroissance des effectifs scolaires (treize écoles regroupant moins de cent élèves dont six comptant moins de cinquante élèves).
- ▶ L'évolution de l'effectif scolaire nous confronte à notre volonté de maintenir la qualité des ressources dans un contexte de décroissance et de les répartir de manière équitable sur tout le territoire.
- ▶ Il importe de favoriser une organisation scolaire adaptée aux besoins des élèves, jeunes et adultes.
- ▶ Compte tenu des besoins du nouveau personnel au sein de diverses catégories d'emploi, le dossier de la formation continue devient une préoccupation majeure pour les prochaines années.
- ▶ Plusieurs difficultés sont rencontrées dans le recrutement de certaines catégories de personnel et ce constat a des répercussions sur le service aux élèves.
- ▶ La reconnaissance de l'expertise, la responsabilisation, la mobilisation et la valorisation du personnel sont des éléments de la culture organisationnelle qu'il nous faudra développer davantage.
- ▶ On constate un taux de diplomation, au secteur des jeunes, supérieur au taux de diplomation moyen des commissions scolaires de l'ensemble du Québec. Ce franc succès est-il là pour durer? Doit-on s'en tenir au statu quo ou tenter de faire plus et mieux?
- ▶ Au primaire et au secondaire, un écart important existe entre le taux de réussite des garçons et des filles en faveur de ces dernières.
- ▶ La maîtrise insuffisante du français au primaire et au secondaire, particulièrement en lecture et en écriture, représente un facteur pouvant compromettre la réussite des élèves.
- ▶ La maîtrise insuffisante du volet « Résolution de problèmes » en mathématique au primaire demande qu'on s'attarde particulièrement à la mettre en lien avec la compétence « lire des textes variés ».
- ▶ La forte proportion d'élèves provenant d'un milieu défavorisé, en particulier en formation générale des jeunes et en formation générale des adultes, requiert une adaptation des services afin d'atteindre l'objectif de la réussite de tous les élèves.
- ▶ Le faible taux de réussite chez les élèves handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la première secondaire constitue un risque important de décrochage scolaire. Des mesures doivent être prévues pour leur permettre la poursuite de leurs études au secondaire.
- ▶ En adaptation scolaire, il faut centrer nos interventions sur les besoins des élèves plutôt que sur leur catégorie d'appartenance. Il faut mettre en place des services intégrés et complémentaires grâce à des équipes interdisciplinaires.
- ▶ Les parents se disent satisfaits des mesures de soutien et d'encadrement ainsi que des activités sportives et culturelles, mais constatent que leur nombre est insuffisant.
- ▶ La santé des élèves et du personnel demeure une préoccupation majeure pour la commission scolaire et des mesures doivent être mises en place pour l'améliorer.
- ▶ Pour contrer l'abandon scolaire, il faudrait davantage miser sur des mesures d'insertion socioprofessionnelle de tous les élèves, jeunes et adultes.
- ▶ Le défi, pour la formation professionnelle, est de s'ajuster au marché du travail tout en offrant aux élèves des choix diversifiés.
- ▶ Il est nécessaire, pour le secteur de la formation professionnelle, de s'adapter aux caractéristiques et aux besoins des élèves (R.A.C.).
- ▶ Le MELS a envoyé des signaux non équivoques quant à sa volonté que les commissions scolaires réactualisent leurs SARCA. Il importe que nous répondions à cette attente.
- ▶ Les services aux entreprises connaissent une diminution marquée du nombre de mandats réalisés ainsi que de leurs revenus. Il nous faut donc revoir nos stratégies et assurer le développement de ces services.
- ▶ Il est toujours aussi important de compter sur la participation et la collaboration des parents à la vie de l'école et de la commission scolaire afin de contribuer à la réussite des élèves.
- ▶ Des communications sont à améliorer à tous les niveaux.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2002-2007

L'année scolaire 2006-2007 souligne la fin de la première planification stratégique (2002-2007) de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets. Le présent rapport annuel est en lien avec cette planification stratégique.

NOTRE VISION

Au cœur de notre organisation, l'ÉLÈVE.

NOTRE MISSION

Soutenir et accompagner nos établissements dans la mise en place des services éducatifs qui permettent à tous les élèves jeunes et adultes de s'instruire, de se socialiser et de se qualifier, développant ainsi tout leur potentiel, pour qu'ils deviennent des citoyens responsables, engagés envers leur milieu et adaptés à leur temps.

NOS CROYANCES ET NOS VALEURS

Nous croyons à la reconnaissance et au respect des droits de chaque personne. Aussi, nous valorisons

- la justice, l'équité, l'intégrité et la transparence.

Nous croyons à la qualité de la relation entre les personnes ou entre les groupes. Aussi, nous valorisons

- la solidarité, la coopération, l'entraide et le sentiment d'appartenance.

Nous croyons en la capacité de réussite de chacun. Aussi, nous valorisons

- le dépassement de soi, le sens de l'effort et la persévérance.

Planification stratégique Les 16 axes d'intervention de la commission scolaire	
ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
<u>La commission scolaire et les élèves : des citoyens à préparer pour le 21^e siècle</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir l'émergence, le développement et le maintien des projets éducatifs des écoles et des plans d'action des centres. 2. Soutenir les écoles dans la mise en œuvre de la réforme scolaire. 3. Favoriser le recrutement et la persévérance de la clientèle adulte, particulièrement au plan des compétences de base. 4. Poursuivre le développement du Service aux entreprises. 5. Consolider et élargir l'offre de service en formation professionnelle.
<u>La commission scolaire et les établissements : un nouvel équilibre à faire émerger</u>	<ol style="list-style-type: none"> 6. Clarifier les champs d'intervention du corps politique et du personnel de gestion. 7. Favoriser l'adhésion de tous les gestionnaires au nouveau partage des responsabilités et des pouvoirs en contexte de décentralisation. 8. Favoriser l'harmonisation des processus administratifs et des pratiques de gestion. 9. Soutenir les établissements dans leur processus d'évaluation et de reddition de comptes. 10. Anticiper les effets de la décroissance de la clientèle et prévoir, avec des partenaires, des pistes de solution pour l'avenir de la commission scolaire et du milieu.
<u>La commission scolaire et les ressources humaines : une énergie vive à actualiser</u>	<ol style="list-style-type: none"> 11. Mettre en œuvre un plan global de gestion et de développement des ressources humaines : <ul style="list-style-type: none"> ✓ au regard de la préparation de la relève des différentes catégories de personnel; ✓ au regard de la formation continue; ✓ au regard de la dotation du personnel; ✓ au regard du soutien à la qualité de vie du personnel avec une attention particulière pour la santé mentale.
<u>La commission scolaire et le milieu : une force de développement à affirmer</u>	<ol style="list-style-type: none"> 12. Positionner la commission scolaire au sein des instances régionales et locales. 13. Assurer la visibilité de la commission scolaire et la promotion de ses établissements. 14. Favoriser des partenariats entre les établissements et la communauté. 15. Collaborer, avec les partenaires, au développement d'une culture entrepreneuriale. 16. Collaborer, avec les partenaires, à la valorisation de notre culture et de notre patrimoine.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2007-2012

L'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) a été modifié en 2005. La nouvelle planification stratégique 2007-2012 en tient compte.

L'article 209.1 stipule :

Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années qui comporte:

- 1° le contexte dans lequel elle évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert;
- 2° les principaux enjeux auxquels elle fait face, entre autres en matière de réussite, qui tiennent compte des indicateurs nationaux établis par le ministre en vertu de l'article 459.1;
- 3° les orientations stratégiques et les objectifs qui tiennent compte des orientations et des objectifs du plan stratégique établi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- 4° les axes d'intervention retenus pour parvenir à l'atteinte des objectifs;
- 5° les résultats visés au terme de la période couverte par le plan;
- 6° les modes d'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Le plan est révisé selon la périodicité déterminée par la commission scolaire et, le cas échéant, il est actualisé.

La commission scolaire transmet au ministre une copie de son plan stratégique et, le cas échéant, de son plan actualisé et les rend publics.

Le Conseil des commissaires a adopté la planification stratégique 2007-2012 le 26 juin 2007.

NOTRE VISION

Au cœur de notre organisation, l'élève et son environnement.

NOTRE MISSION

Être une organisation dynamique ouverte sur le monde qui recherche constamment à offrir des services éducatifs de qualité en collaboration avec ses établissements et en partenariat avec la communauté afin d'assurer la réussite de chaque élève, jeune et adulte, et développer des compétences qui en feront des citoyens responsables et engagés.

NOS CROYANCES ET NOS VALEURS

« Si nous sommes ce que nous sommes, c'est que vous êtes ce que vous êtes. »¹

Nous croyons en la capacité de réussite de chacun.

Aussi, **nous valorisons** :

- ♦ le dépassement de soi, le sens de l'effort et la persévérance.

Nous croyons à la reconnaissance et au respect des droits de chaque personne.

Aussi, **nous valorisons** :

- ♦ la justice, l'équité, l'intégrité et la transparence.

Nous croyons à la qualité de la relation entre les personnes ou entre les groupes.

Aussi, **nous valorisons** :

- ♦ la solidarité, la coopération, l'entraide et le sentiment d'appartenance.

Nous croyons à l'engagement personnel.

Aussi, **nous valorisons** :

- ♦ l'autonomie et la responsabilisation.

¹ Jean-Yves Belley, auteur-compositeur.

PREMIÈRE ORIENTATION
La réussite de tous les élèves

DÉFI : Mettre en œuvre des conditions favorisant la réussite de tous nos élèves

LES AXES D'INTERVENTION ET LEURS OBJECTIFS :

<p>1.1 Les programmes de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la mise en place des programmes de formation de l'école québécoise en soutenant le développement du plein potentiel de chaque individu et de chaque milieu. - Soutenir les établissements dans l'application des programmes de formation. <p>1.2 La différenciation des pratiques pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et soutenir des pratiques pédagogiques et de gestion différenciées afin d'actualiser le potentiel de chaque individu et de chaque milieu. <p>1.3 Le soutien aux établissements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répartir équitablement les ressources selon les besoins de chaque établissement. 	<p>1.4 Les services complémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre un cadre d'organisation des services éducatifs complémentaires. <p>1.5 La langue</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser la qualité du français (oral, lecture et écriture) des élèves et du personnel de la commission scolaire. - Favoriser l'apprentissage d'une langue seconde au secteur des jeunes. <p>1.6 La culture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir un enrichissement culturel. - Permettre une plus grande appropriation et une meilleure appréciation du patrimoine culturel local, national et international. 	<p>1.7 Les projets particuliers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les projets particuliers des établissements. <p>1.8 La persévérance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement de stratégies visant la motivation et la persévérance. <p>1.9 La mobilisation et l'engagement des parents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître et promouvoir l'engagement des parents. - Valoriser l'importance de l'implication des parents dans le cheminement scolaire de leur enfant. <p>1.10 L'approche orientante et la culture entrepreneuriale</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer d'une vision commune.
--	--	--

DEUXIÈME ORIENTATION

Les ressources humaines au cœur de la réussite

DÉFI : Développer, au sein de l'organisation, une culture de collaboration favorisant le développement de l'expertise, la reconnaissance, la responsabilisation et la mobilisation du personnel

LES AXES D'INTERVENTION ET LEURS OBJECTIFS :

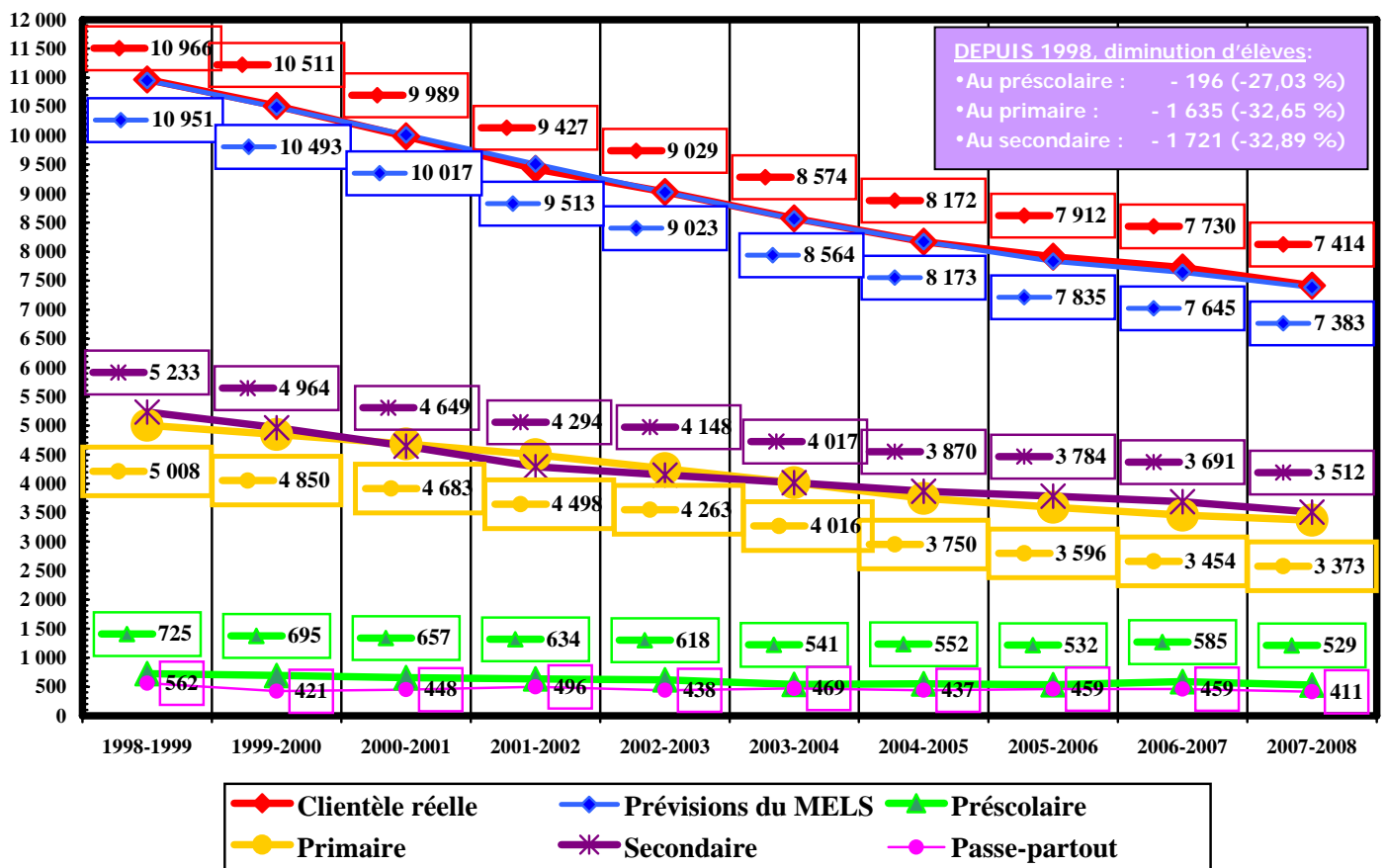
<p>2.1 La qualité de vie au travail et la reconnaissance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et assurer la valorisation, la reconnaissance du personnel et la qualité de vie au travail. <p>2.1 La santé-sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - De façon concertée, promouvoir la santé (physique et psychologique) et la sécurité du personnel. 	<p>2.3 L'accueil, l'intégration et l'accompagnement du nouveau personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer une démarche d'accueil, d'intégration et d'accompagnement du nouveau personnel. <p>2.4 La formation continue</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer d'un engagement actif de tout le personnel dans une démarche et un suivi de la formation continue. 	<p>2.5 Le recrutement (dotation)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer une politique de dotation du personnel. <p>2.6 La mobilisation et la responsabilisation de l'ensemble du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mobilisation et la responsabilisation de l'ensemble du personnel en vue d'accroître le sentiment d'appartenance propice au développement d'une organisation éducative axée sur l'amélioration continue des services offerts.
---	---	--

TROISIÈME ORIENTATION			
Les communications pour soutenir la réussite des élèves			
DÉFI : Développer et actualiser des mécanismes de communication transparents, cohérents, efficaces et multidirectionnels avec nos acteurs et nos partenaires.			
LES AXES D'INTERVENTION ET LEURS OBJECTIFS :			
3.1	Les réseaux de communication - Implanter des réseaux de communication internes et externes. - Favoriser la coordination des moyens d'action.	3.2	Les mécanismes et les outils de communication - Élaborer, adopter et diffuser une politique de communication.

QUATRIÈME ORIENTATION			
Le partenariat au service de la réussite des élèves			
DÉFI : Promouvoir et développer un partenariat soutenu par des finalités éducatives, communes et cohérentes entre la commission scolaire, la famille et la communauté.			
LES AXES D'INTERVENTION ET LEURS OBJECTIFS :			
4.1	L'approche communautaire - Développer une approche communautaire qui contribue au développement intégral de l'élève. - S'associer activement à toutes les démarches qui permettent le développement éducatif, social, économique, culturel et sportif de la région.	4.2	La formation professionnelle et les services aux entreprises - Améliorer la qualité des services aux entreprises.
		4.3	La santé des élèves - Favoriser et promouvoir l'instauration de meilleures habitudes de vie chez les élèves.
		4.4	Les milieux défavorisés - Reconnaître, identifier et soutenir les besoins particuliers des milieux défavorisés.
		4.5	La petite enfance - Favoriser l'émergence d'activités de dépistage et de prévention auprès de la clientèle de la petite enfance.
		4.6	Les activités complémentaires et parascolaires - Rendre accessibles les activités complémentaires et parascolaires à toute sa clientèle.

Évolution de la clientèle de 1998-1999 à 2007-2008

Depuis 1998, baisse de 3 552 élèves (-32,39 %)



Note : Les statistiques ci-haut mentionnées indiquent des élèves à temps plein (ETP).

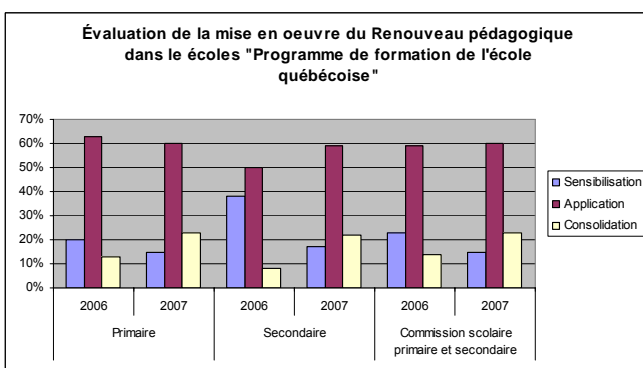
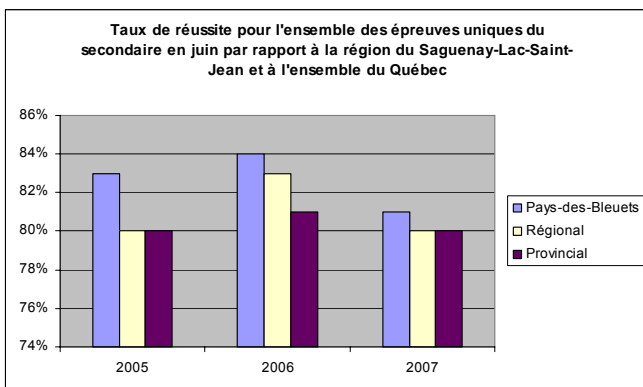
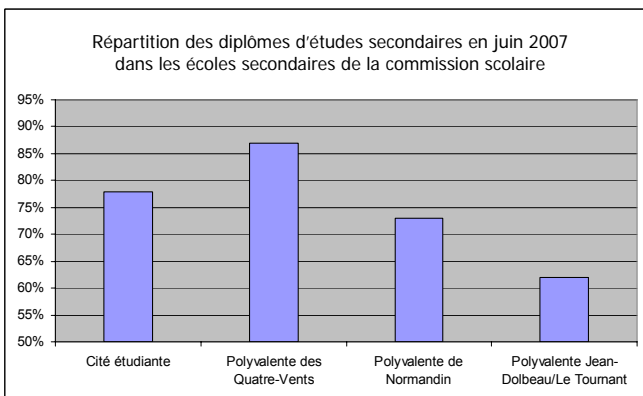
Plan d'action en toxicomanie et autres dépendances : bilan de la première année

Lors de cette première année d'activités, le programme de prévention des toxicomanies Prisme a été implanté au primaire et au secondaire par des porteurs du dossier toxicomanie associés aux écoles, ceux-ci bénéficiant d'une formation adaptée. Différentes activités de prévention ont également été mises de l'avant en complément à ce programme. Une majorité du personnel de la commission scolaire a reçu l'atelier « Gestion du doute du comportement de consommation » pour intervenir plus rapidement auprès des jeunes consommateurs. Après analyse des possibilités, le projet Centre de jour en toxicomanie a été confirmé pour sa mise en place dès l'automne 2007, en terme de nouveaux services accessibles dans le milieu pour les jeunes entre 12 et 17 ans. Tout au long de l'année, des demandes de services en toxicomanie et des références ont été effectuées auprès des éducatrices en prévention des toxicomanies pour répondre aux besoins des jeunes, des parents ou du milieu.

Les intervenants de plusieurs maisons de jeunes ont été sensibilisés et formés pour intervenir sur la problématique de consommation. Des rencontres d'information ont été offertes aux parents dans les municipalités pour les sensibiliser et les outiller en regard des actions à poser en terme de prévention des comportements. La P'tite ardoise de la commission scolaire a été alimentée comme outil de communication bimensuel pour publiciser les actions et favoriser l'information sur la consommation de drogues en général chez les jeunes.

Diverses présences ont été assurées sur des tables de concertation locales ou régionales par la responsable du projet pour faire connaître le plan d'action dans son ensemble et des ententes ont été conclues pour l'arrimage de services entre organismes.

Jocelyne Allaire
Responsable à la coordination
Plan d'action en toxicomanie et autres dépendances



Pour une deuxième année consécutive, la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets a souhaité connaître le degré de mise en œuvre du Renouveau pédagogique, dont le Programme de formation de l'école québécoise, dans ses écoles primaires et secondaires.

Le niveau de sensibilisation des enseignants est passé de 23 % en 2006 à 15 % en 2007. Étant donné que 60 % d'entre eux sont à la phase d'application et que 23 % d'entre eux sont à la phase de consolidation, les enseignants appliquent le PFEQ en partie et dans sa totalité à plus de 83 %.

Au primaire, 89 % des enseignants ont complété cette évaluation et au secondaire, 65 % des enseignants ont fait de même.



Doris Girard, directrice

Répartition des ÉLÈVES HDAA dans les classes ordinaires et spécialisées en 2006-2007					
Ordre d'enseignement	Regroupement		Nombre d'élèves	Avec plan d'intervention	Sans plan d'intervention
	Classe ordinaire	Classe spécialisée			
Maternelle	1		17	17	0
Primaire	1		418	418	0
	2		1	1	0
		3	5	5	0
		4	13	13	0
Secondaire	1		177	177	0
	2		25	25	0
		3	26	26	0
		4	220	220	0

1 : Classe ordinaire et soutien à l'enseignant et à l'élève
 2 : Classe ordinaire et classe-ressource
 3 : Classe homogène avec une catégorie de difficultés
 4 : Classe hétérogène avec plusieurs catégories de difficultés

ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

	Précolaire	Primaire	Secondaire	
Benôit-Duhamel	X	X		947, boulevard Marcotte, Roberval
Boisjoli	X	X		255, rue de l'Église, Saint-François-de-Sales
Bon-Pasteur	X	X		451, rue de l'Église, Sainte-Jeanne-d'Arc
Carrefour étudiant	X	X		3079, rue De Saint-Méthode, Saint-Félicien
Cité étudiante			X	171, boulevard de La Jeunesse, Roberval
Des Deux-Lacs		X		247, rue Principale, Lac-Bouchette
Hébert	X	X		1298, rue L.-W. Leclerc, Saint-Félicien
Hélène-Laliberté		X		300, boulevard Édouard-Niquet, Péribonka
Jean XXIII		X		47, avenue du Moulin, Saint-Thomas-Didyme
Jeanne-Mance		X		623, rue Principale, Saint-Prime
Jolivent	X	X		1536, rue Principale, Chambord
L'Arbrisseau		X		74, rue Principale, Saint-André
La Source	X	X		687, rue Gaudreault, Saint-Ludger-de-Milot
Le Tournant			X	1840, rue Provencher, Dolbeau-Mistassini
Les Prés Verts		X		712, rue Principale, Saint-Augustin
Maria-Goretti	X	X		4971, rue des Saules, La Doré
Mgr Bluteau	X	X		1275, 3 ^e Rue, Saint-Félicien
Notre-Dame	X	X		830, boulevard Saint-Joseph, Roberval
Notre-Dame-de-Lourdes	X	X		604, rue de la Fabrique, Girardville
Notre-Dame-des-Anges	X	X		68, rue Savard, Dolbeau-Mistassini
Pie XII	X	X		128, avenue Albert-Perron, Saint-Prime
Polyvalente de Normandin			X	1285, avenue du Rocher, Normandin
Polyvalente des Quatre-Vents			X	1099, boulevard Hamel, Saint-Félicien
Polyvalente Jean-Dolbeau			X	300, avenue Jean-Dolbeau, Dolbeau-Mistassini
Sacré-Coeur		X		163, 11 ^e Avenue, Dolbeau-Mistassini
Saint-Louis-de-Gonzague	X	X		537, rue Principale, Saint-Eugène-d'Argentenay
Saint-Lucien	X	X		542, rue Principale, Saint-Edmond-les-Plaines
Sainte-Hedwidge	X	X		967, rue Principale, Sainte-Hedwidge
Sainte-Lucie	X	X		327, rue de l'Église, Albanel
Sainte-Marie	X	X		1017, rue du Centre-Sportif, Normandin
Sainte-Thérèse	X	X	X	242, 3 ^e Avenue, Dolbeau-Mistassini
Secondaire Des Chutes			X	1, rue de l'Église, Dolbeau-Mistassini

CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES

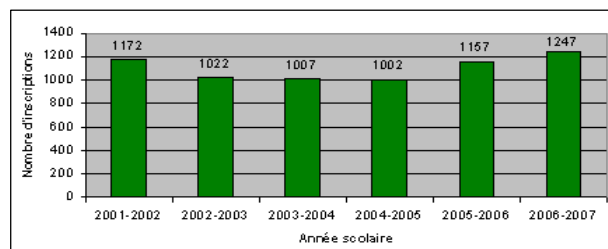
- Centre d'éducation des adultes
Le Parcours
1840, rue Provencher
Dolbeau-Mistassini G8L 2A6
- Centre d'éducation des adultes
Henri-Bourassa
325, rue de l'Église
Albanel G8M 3E9
- Conseil des Atikamekw
D'Opitciwan
24, rue Amiskw, C.P. 135
Opitciwan G0W 3B0
- Centre d'éducation des adultes
L'Envol
654, boulevard Saint-Joseph
Roberval G8H 2L2
- Centre d'éducation des adultes
Le Retour
1191, boulevard Julien
Saint-Félicien G8K 2B6
- Centre d'éducation des adultes
Nipimishkan
1711, rue Amishk
Mashteuiatsh G0W 2H0
- Centre d'éducation des adultes
Atikamekw
73, rue Kemosi, C.P. 221
Wemotaci G0X 3R0

Services éducatifs offerts à l'éducation des adultes (Activités financées MELS)

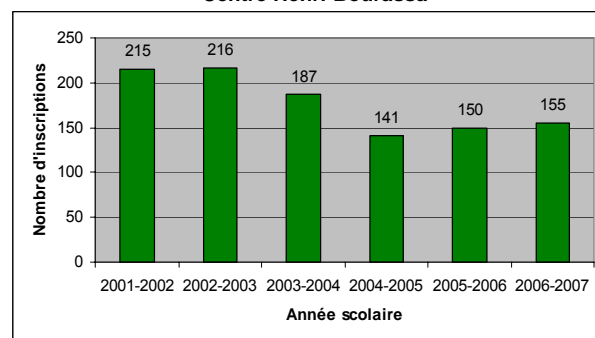
	C.É.A. HENRI- BOURASSA	C.É.A. L'ENVOI ET LE RETOUR	C.É.A. LE PARCOURS
Alphabétisation		X	X
Formation à distance		X	
Formation générale 1 ^{er} cycle secondaire	X	X	X
Formation générale 2 ^e cycle secondaire	X	X	X
Formation à l'intégration sociale (SIS)		X	X
Intégration socioprofessionnelle (SFIS)	X	X	X
Préparation à la formation professionnelle	X	X	X
Préparation aux études postsecondaires	X	X	X
Présecondaire		X	X

Chacun des centres s'est donné des moyens visant à améliorer l'accessibilité, les apprentissages, l'encadrement, le suivi pédagogique, l'offre de service de même que nos partenariats avec les communautés environnantes. Nous les retrouvons dans chacun des plans de réussite des centres.

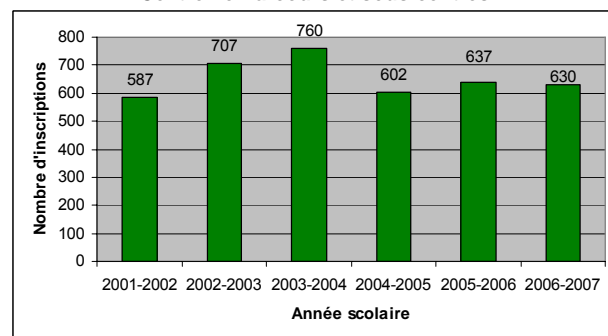
Nombre d'inscriptions à l'éducation des adultes Centre l'Envol et sous-centres



Nombre d'inscriptions à l'éducation des adultes Centre Henri-Bourassa



Nombre d'inscriptions à l'éducation des adultes Centre Le Parcours et sous-centres



Principales réalisations en 2006-2007

- Formation générale de la main-d'œuvre dans les camps forestiers sur nos territoires;
- Contribution des ressources en milieu carcéral dans le cadre du projet du nouveau centre de détention;
- Maintien et consolidation du partenariat avec les organismes externes;
- Révision des structures d'encadrement et d'accueil des étudiants;
- Jumelage des centres Le Parcours et Henri-Bourassa au niveau des ressources enseignantes;
- Démarrage de l'Atelier du bois au Lac-Bouchette;
- Réalisation de travaux de rénovation et d'achat de mobilier;
- Achat de matériel informatique pédagogique.

CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- Centre de formation professionnelle
Dolbeau-Mistassini
400, 2^e Avenue
Dolbeau-Mistassini (Québec)
G8L 3C6
- Centre de formation professionnelle
de Roberval-Saint-Félicien
181, boulevard de La Jeunesse
Roberval (Québec)
G8H 2N9

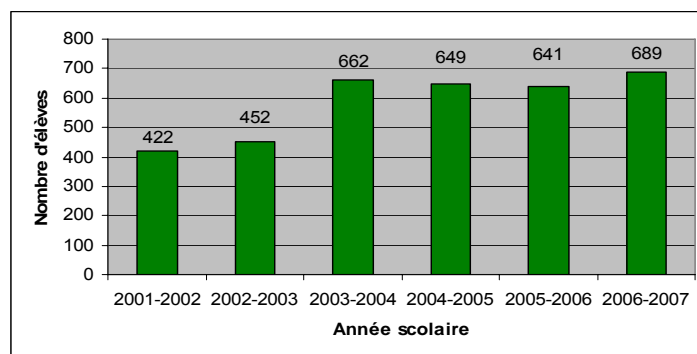
Services éducatifs offerts aux jeunes et aux adultes (Activités financées MELS)

	C.F.P. Dolbeau-Mistassini	C.F.P. de Roberval—St- Félicien
Abattage et façonnage des bois	X	
Abattage manuel et débardage forestier	X	
Affûtage	X	
Aménagement de la forêt	X	
Classement des bois débités	X	
Coiffure		X
Comptabilité - Secrétariat	X	X
Conduite de machines industrielles		X
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	X	
Lancement d'une entreprise	X	X
Mécanique agricole		X
Mécanique automobile		X
Mécanique d'engins de chantier		X
Sciage	X	
Soudage-montage	X	
Travail sylvicole	X	
Vente-conseil		X
Métiers semi-spécialisés		X

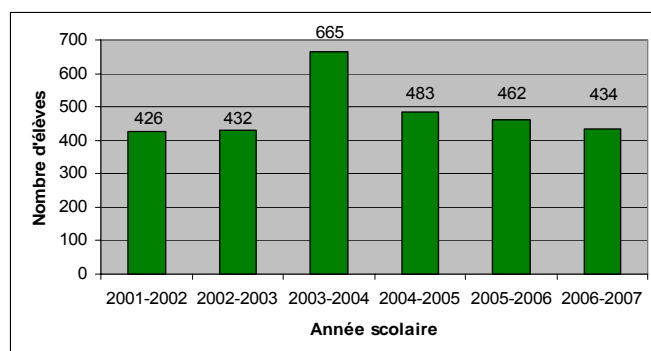
Principales réalisations 2006-2007 CFP de Roberval-Saint-Félicien

- Maintien de l'enregistrement du système de gestion de la qualité ISO 9001-2000 pour la FP;
- Implantation d'un comité de sensibilisation à la santé et sécurité;
- Amorçage d'un virage technologique au niveau des ateliers pratiques;
- Développement de la vie étudiante;
- Gala méritas;
- Élargissement de l'offre de formation en reconnaissance des acquis (secteur mécanique) et en formation à distance (secteur commerce).

CFP Dolbeau-Mistassini Nombre d'élèves



CFP de Roberval – Saint-Félicien Nombre d'élèves



Principales réalisations 2006-2007 CFP Dolbeau-Mistassini

- Maintien de l'enregistrement du système de gestion de la qualité ISO 9001-2000 pour la FP;
- Augmenter notre partenariat avec les entreprises avec la signature de protocoles d'ententes;
- Réaliser des activités de formation pour le personnel;
- Faire connaître davantage les pratiques forestières et les métiers de la forêt auprès de 700 jeunes;
- Participation au programme PRÉFORT en entrepreneuriat forestier;
- Promouvoir nos services de la formation professionnelle et du Service aux entreprises auprès des entreprises.

- Service aux entreprises de Dolbeau-Mistassini
68, rue Savard
Dolbeau-Mistassini (Québec)
G8L 4L3
- Service aux entreprises de Roberval
181, boulevard de La Jeunesse
Roberval (Québec)
G8H 2N9

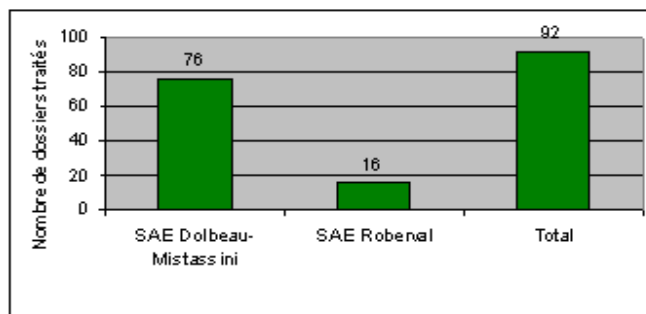
Services offerts au Service aux entreprises

- ✦ Services de consultation et d'assistance professionnelle;
- ✦ Analyse de besoins;
- ✦ Service-conseil;
- ✦ Diagnostic organisationnel;
- ✦ Soutien technique et professionnel;
- ✦ Élaboration de : programmes de formation sur mesure, manuels d'appui, cahiers de charges, plans de développement de ressources humaines (PDRH);
- ✦ Traduction de documents;
- ✦ Suivi postformation;
- ✦ Assistance au processus d'embauche;
- ✦ Assistance pour le financement de la formation;
- ✦ Assistance à la planification de vos projets de formation liés à votre plan d'affaires;
- ✦ Support aux équipes de travail;
- ✦ Élaboration de tests de classement et d'évaluation de compétences en fonction des besoins particuliers de votre entreprise, etc.

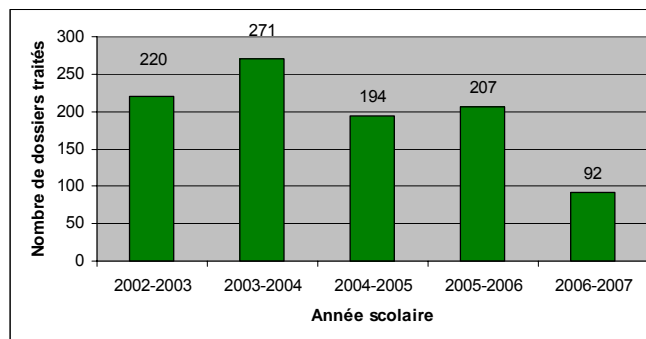
Principales réalisations 2006-2007 Service aux entreprises de Roberval

- Maintien de l'enregistrement du système de gestion de la qualité ISO 9001-2000 pour le SAE;
- Promotion importante de formation qualifiante avec les centres de formation professionnelle à l'aide de la reconnaissance des acquis et compétences professionnelles;
- Augmentation notable des interventions dans le domaine de la vente et du service-conseil;
- Réseautage étroit avec les autres SAE de la région afin d'offrir un guichet unique aux entreprises;
- Consolidation de partenariat en formation avec les communautés des Premières Nations;
- Consolidation du partenariat régional avec les autres SAE.

Service aux entreprises Nombre de dossiers traités en 2006-2007



Service aux entreprises Nombre de dossiers traités de 2002-2003 à 2006-2007

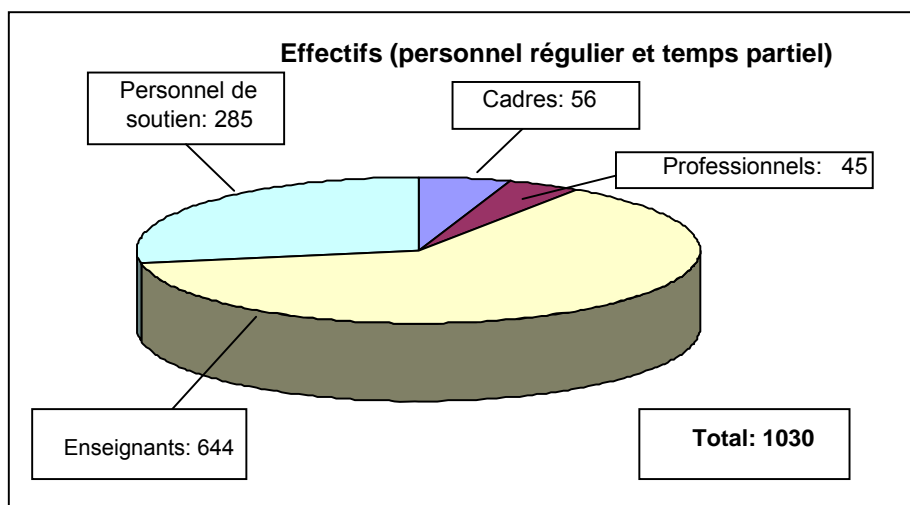


Principales réalisations 2006-2007 Service aux entreprises de Dolbeau-Mistassini

- Maintien de l'enregistrement du système de gestion de la qualité ISO 9001-2000 pour le SAE et amélioration continue apportée;
- Formation en entrepreneuriat forestier en collaboration avec PRÉFORT;
- Formation en sciage et affûtage pour le démarrage d'usines de transformation des feuillus hors région (Bersaco);
- Divers programmes de formation sur mesure en collaboration avec la CSST;
- Réalisation des activités dans le cadre du Comité d'aide au reclassement de Bowater.



Michel Tremblay, directeur



Engagement de nouveaux enseignants: Le départ à la retraite de 21 enseignants conjugué à l'augmentation du temps d'enseignement au primaire et l'ajout de ressources en orthopédagogie aura nécessité l'embauche de 37 nouveaux enseignants à temps plein. L'augmentation du temps d'enseignement et l'ajout conventionné de ressources en orthopédagogie auront nécessité, à eux seuls, l'engagement de 17 postes sur les 37. Il s'agit d'une année exceptionnelle d'engagement et ce, dans un contexte de décroissance de clientèle.

Arrivée d'une troisième orthophoniste: Au cours de l'année scolaire, une troisième orthophoniste est venue rejoindre l'équipe des services complémentaires. L'équipe de personnes oeuvrant au niveau du langage est maintenant constituée de trois orthophonistes auxquelles sont ajoutées deux enseignantes.

Négociations: Dans le cadre du renouvellement provincial des conventions collectives, quelques rencontres de négociation au niveau du personnel de soutien ont donné l'occasion aux deux parties d'échanger sur leurs demandes respectives.

Activité de reconnaissance pour les retraités et les vingt-cinq années de service: Lors de l'activité annuelle de reconnaissance, la commission scolaire a souligné le départ à la retraite de plus de 47 personnes ainsi que les vingt-cinq années de service d'une douzaine d'employés. Cette activité s'est déroulée sous la forme d'un brunch lors du dernier dimanche de janvier.

Activité du personnel : Dans le but de permettre au personnel des différents établissements et centres administratifs de se rencontrer et d'échanger entre eux, une activité fut organisée. Celle-ci, tenue sous la forme d'un 5 à 9, a permis à plus de 346 personnes de discuter entre elles et de fraterniser. L'évaluation de cette activité fut des plus positives.



François Jeanrie, directeur

RESSOURCES FINANCIÈRES

Bilan au 30 juin 2007

ACTIF

Subventions de fonctionnement à recevoir	5 283 717 \$
Taxes scolaires à recevoir	439 781
Subventions d'investissements à recevoir	4 484 461
Comptes débiteurs	2 416 808
Stocks	198 266
Autres actifs	<u>549 662</u>

13 372 695

IMMOBILISATIONS

128 522 392

TOTAL DE L'ACTIF

141 895 087 \$

PASSIF

Emprunt à court terme	2 612 954 \$
Revenus reportés	97 019
Comptes créditeurs	6 127 558
Autres passifs	<u>141 079</u>

8 978 610

AVOIR

Surplus libre

Commission scolaire	(1 119 543)
Écoles et centres	5 513 628

Capital permanent

128 522 392

TOTAL DE L'AVOIR

132 916 477

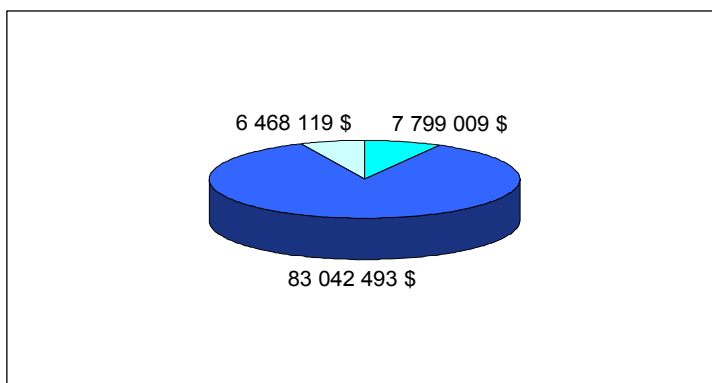
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR

141 895 087 \$

Sommaire des revenus et dépenses 2006-2007

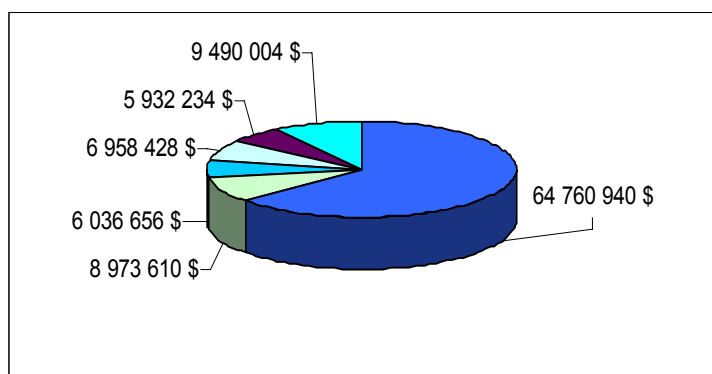
Revenus par type

Taxes scolaires	(7 799 009 \$)	8,01 %
Revenus de fonctionnement	(83 042 493 \$)	85,34 %
Revenus d'investissements	<u>(6 468 119 \$)</u>	<u>6,65 %</u>
	<u>97 309 621 \$</u>	<u>100 %</u>



Dépenses par secteur d'activités

Activités d'enseignement et de formation	(64 760 940 \$)	63,40 %
Activités parascolaires	(8 973 610 \$)	8,78 %
Activités administratives	(6 036 656 \$)	5,91 %
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	(6 958 428 \$)	6,81 %
Activités connexes	(5 932 234 \$)	5,81 %
Investissements	<u>(9 490 004 \$)</u>	<u>9,29 %</u>
	<u>102 151 872 \$</u>	<u>100 %</u>
Insuffisance de l'exercice	<u>(4 842 251 \$)</u>	



RESSOURCES MATÉRIELLES

Un montant de 9 490 004 \$ a été investi dans nos bâtiments scolaires pour l'année 2006-2007, de ce montant 6 468 119 \$ a été financé par des subventions du MELS pour 6 155 605 \$ et des revenus spécifiques pour 312 514 \$. Le solde de 3 021 885 \$ a été pourvu à même les revenus de fonctionnement et les surplus accumulés.

Les principaux investissements qui ont été réalisés sont les suivants :

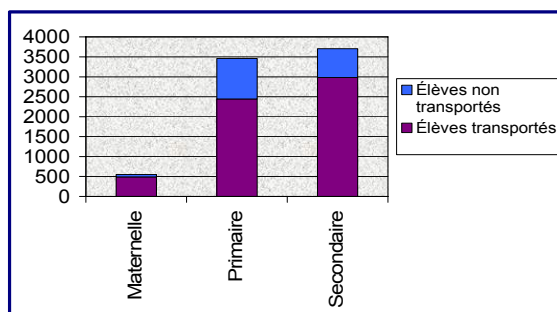
Matériel, appareillage et outillage	1 162 701 \$
Embellissement des cours d'écoles	263 760 \$
École Notre-Dame-de-Lourdes (toiture)	86 432 \$
Villages banchés - Réseau de télécommunication	87 509 \$
Polyvalente de Normandin:	
- Sinistre toiture, fenestration et isolation	1 936 156 \$
Bibliothèque scolaire	178 634 \$
Nouvelles technologies de l'information et de la communication	305 815 \$
Acquisitions - Manuels scolaires au secondaire	570 705 \$
Aménagement - Auditorium des polyvalentes	565 796 \$
Aménagement des bâtisses :	835 793 \$
- L'Envol	87 025 \$
- École « Des Deux-Lac » Municipalité du Lac-Bouchette	96 691 \$
- Centre administratif-Chanoine-Simard	367 750 \$
- Polyvalente des Quatre-Vents locaux de classe EHDAA	51 933 \$
- Centre de formation professionnelle	232 394 \$
Système de chauffage :	844 979 \$
- École Hébert	243 298 \$
- Contrôle dans les polyvalentes	93 636 \$
- Refroidisseur-Polyvalentes	508 045 \$
École Notre-Dame-des-Anges	
- Gymnase	1 787 091 \$
Aménagement - Laboratoires secondaires	246 278 \$
Aménagement Terrain	
- Carrefour étudiant et Saint-Louis-de-Gonzague	60 116 \$
École Saint-Louis-de-Gonzague - Sinistre	373 841 \$
Intérêts capitalisés liés aux projets d'investissements	121 251 \$
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme	35 160 \$



Jacques Martel, directeur

TRANSPORT SCOLAIRE

STATISTIQUES 2006-2007			
Maternelle	Primaire	Secondaire	Total
ÉLÈVES INSCRITS			
590	3459	3 704	7 753
AYANT DROIT AU TRANSPORT SELON LES CRITÈRES DU MELS			
427	1932	2940	5299
72,37 %	55,85 %	79,37 %	68,34 %
AYANT DROIT AU TRANSPORT SELON LES CRITÈRES DE LA C.S.			
57	268	0	325
9,66 %	7,74 %	0	4,19%
DROIT ACCORDÉ - PLACES DISPONIBLES (DROIT 6 ET 7)			
5	243	40	288
0,84 %	7,02 %	1,07 %	3,71 %
ÉLÈVES TRANSPORTÉS			
489	2 443	2 980	5 912
82,88 %	70,62 %	80,45 %	76,25 %



- 5 élèves de maternelle 4 ans sont comptabilisés et transportés.

Guylaine Frigon, régisseuse

RESSOURCES INFORMATIQUES

Finalisation du projet « Réseau de fibres optiques »

Toutes les bâtisses et les écoles de la commission scolaire sont maintenant reliées par un lien de fibres optiques.

Nous avons également installé des commutateurs plus performants qui nous permettent d'avoir un lien de 1 gigabit avec nos centres administratifs et nos écoles secondaires. Dans le but de sécuriser notre réseau, nous avons mis en place une redondance de la fibre tout autour du Lac-Saint-Jean.

Pour les besoins pédagogiques, plus de 2 500 ordinateurs desservent notre clientèle étudiante, ce qui représente un ratio de un ordinateur pour trois élèves. Nous avons poursuivi le rajeunissement de notre parc informatique pédagogique en remplaçant plus de 200 ordinateurs et plus de 300 moniteurs.

Optimisation de la téléphonie IP

Plus de 680 téléphones sont en fonction et nous avons réduit au minimum nos coûts de lignes téléphoniques.

Optimisation de la technologie

Nous avons complété la migration de nos données vers des disques réseaux partagés (SAN). Nous avons mis en place une nouvelle technologie de virtualisation de nos serveurs. Nos techniciens, avec cette nouvelle infrastructure, ont mis en place une procédure de relève en cas de sinistre et l'ajout d'un serveur de relève à distance.

Claude Grégoire, directeur



SECRETARIAT GÉNÉRAL ET COMMUNICATIONS

Cahier des écrits de gestion

Le cahier des écrits de gestion de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets est un outil de gestion destiné aux administrateurs et dans lequel on retrouve les principaux écrits administratifs nécessaires pour répondre à la mission éducative de la commission scolaire.

Le cahier comprend :

- les règlements;
- les politiques;
- les directives;
- les procédures et les normes.

Ce document peut être consulté sur le site Internet de la commission scolaire à l'adresse suivante : www.cspaysbleuets.qc.ca (sous les rubriques Commission scolaire – Commissaires - Écrits de gestion). Pour faciliter la consultation, il y a deux index, un par ordre alphabétique et l'autre, par ordre numérique. Les documents sont en format PDF.

Pour l'année scolaire 2006-2007, le cahier a été actualisé et les principales modifications sont les suivantes :

- 1212-01-06-01 Modification du règlement 1 :
Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires. Les jours des rencontres sont fixés.
- 1213-01-06-01 Modification du règlement 3 :
Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Comité exécutif. Les jours des rencontres sont fixés.
- 1418-02-06-01 Modification de la politique :
Suspension des cours ou fermeture des établissements et des édifices administratifs lors des tempêtes, d'événements de force majeure ou de situation d'urgence. Précise les modalités d'application.
- 1515-04-06-01 Modification de la procédure :
Frais de service de la formation générale des adultes, de la formation professionnelle et du service aux entreprises. Mise à jour de la procédure.
- 1532-02-06-02 Modification de la politique :
Frais de déplacement, de séjour et de représentation, indemnités et allocations. Mise à jour des tarifications (trimestriellement).
- 1532-03-06-02 Modification de la directive :
Table des kilométrages utilisés pour les routes non asphaltées.
- 2112-04-07-02 Modification de la procédure :
Modalités de recensement de l'effectif scolaire présent au 30 septembre. Mise à jour de la procédure.
- 2112-04-07-04 Modification de la procédure :
Mécanismes de suivi et de contrôle internes des effectifs scolaires 2006-2007 en formation générale des adultes.

Site Internet

www.cspaysbleuets.qc.ca

Le site Internet de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets rend disponibles différentes informations se retrouvant sous les rubriques suivantes :

Commission scolaire <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation ▪ Planification stratégique ▪ Rapport annuel ▪ Commissaires 	Établissements <ul style="list-style-type: none"> ▪ Primaire ▪ Secondaire ▪ Adulte ▪ Formation professionnelle ▪ Administratif
Administration <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comités ▪ Direction générale ▪ Ressources humaines ▪ Ressources matérielles ▪ Ressources financières ▪ Ressources informatiques ▪ Services du transport scolaire ▪ Services éducatifs jeunes ▪ Services éducatifs adultes et de la formation professionnelle ▪ Service aux entreprises ▪ Secrétariat général 	Informathèque Applications web Courriel web Éducation des adultes Formation professionnelle Service aux entreprises Récit Sport étudiant

Certaines rubriques sont réservées au personnel de la Commission scolaire.

Comité de formation continue des Conseils d'établissement des écoles.

Le Comité a organisé deux (2) soirées de formation (13 et 15 novembre 2006). Le matériel du MELS « Formation commune des Conseils d'établissement – cahier du participant » a été utilisé. Le déroulement des sessions est le suivant :

- *Introduction (objectifs);*
- *L'évolution des structures de participation;*
- *Le Conseil d'établissement, composante d'un système;*
- *La composition du Conseil et ses domaines de compétence;*
- *Jeu questionnaire (questions-réponses);*
- *Conclusion.*

Code d'éthique et de déontologie des commissaires

La Commission scolaire du Pays-des-Bleuets a adopté le règlement numéro 2 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des commissaires et ce, conformément à l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. i-13.3).

1.0 PRÉAMBULE

Le présent règlement tire ses fondements des considérations suivantes :

- 1.1 La gestion d'un organisme public, telle une commission scolaire, implique l'établissement et le maintien d'un lien de confiance avec la population.
- 1.2 Les commissaires oeuvrant au sein d'une commission scolaire sont responsables d'un ensemble de décisions qui sont déterminantes pour la qualité des services d'instruction et de formation offerts à une population d'élèves.
- 1.3 L'exercice de ce rôle de décideurs a ceci de particulier que les citoyens s'attendent au respect de certaines valeurs communes de la société québécoise.
- 1.4 Le 20 mars 1997 était sanctionné, par le gouvernement du Québec, le projet de loi 131 qui crée, entre autres, l'obligation pour divers organismes du secteur de l'éducation de se doter de normes d'éthique et de déontologie applicables à leurs administrateurs.
- 1.5 Cette même loi ajoute précisément des articles à la Loi sur l'instruction publique qui ont pour effet d'obliger chaque Conseil des commissaires à adopter, par règlement, un code d'éthique et de déontologie qui doit s'appliquer aux commissaires (art. 175.1, 175.2 et 175.3).
- 1.6 Les articles 324 et 325 du Code civil du Québec précisent un cadre général sur l'éthique et obligent un commissaire à éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts.
- 1.7 L'article 306 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit un certain nombre de situations ne constituant pas des cas d'inhabilité.
- 1.8 L'article 175.4 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le commissaire qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou un contrat mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la commission scolaire peut dénoncer son intérêt par écrit et s'abstenir de participer au débat et à toute décision sur le sujet dans lequel il a un intérêt.

2.0 OBJECTIFS

Le présent règlement a pour objectifs :

- 2.1 D'assurer une crédibilité à la fonction de commissaire et une transparence dans la gestion des affaires de la commission scolaire;
- 2.2 De servir de cadre de référence aux commissaires dans l'exercice de leurs fonctions en déterminant des normes de conduite en conséquence;
- 2.3 De maintenir et d'améliorer l'image des commissaires auprès de la clientèle, du personnel, de la population et des autres intervenants;
- 2.4 De favoriser une adhésion collective aux valeurs exprimées.

3.0 DÉFINITIONS

- 3.1 Commission : désigne la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets.
- 3.2 Commissaire : englobe également les commissaires représentant les membres du comité de parents.
- 3.3 Éthique : ensemble de valeurs destinées à aider à développer un jugement sûr lors de décisions à prendre ou lors de comportements à adopter.
- 3.4 Conflit d'intérêts : l'on parlera de conflit d'intérêts lorsqu'une situation se présente où le commissaire qui participe à la prise de décision risque d'avoir à choisir entre son intérêt personnel et celui de la commission scolaire.

4.0 CADRE D'APPLICATION

- 4.1 Le présent code d'éthique et de déontologie s'applique particulièrement dans les rapports entre les commissaires, entre un commissaire et un gestionnaire, entre un commissaire et un citoyen ou un organisme, entre un commissaire et tout intervenant.
- 4.2 Le présent code s'applique en tout temps, que ce soit lors d'une séance de travail ou en dehors de ces occasions.

5.0 DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES COMMISSAIRES

La plupart des principes énoncés ci-après relèvent du simple bon sens ou encore font appel au sens naturel de la justice et de l'honnêteté.

5.1 Les devoirs généraux

- 5.1.1 Le commissaire participe avec assiduité à toutes les sessions du Conseil des commissaires et/ou du Comité exécutif et se conforme aux règles du code de procédure d'assemblée délibérante de la commission.
- 5.1.2 Le commissaire qui ne peut participer à une session ordinaire ou extraordinaire motive son absence auprès de son président ou du secrétaire général.
- 5.1.3 Le commissaire évite toute situation qui pourrait le mettre en conflit d'intérêts.
- 5.1.4 Le commissaire s'assure d'avoir l'information nécessaire à la prise de décision.
- 5.1.5 Le commissaire doit respecter les règlements et politiques établis par la commission.
- 5.1.6 Le commissaire doit s'abstenir de toute forme de discriminations notamment celles basées sur l'âge, le sexe, l'ethnie, la fortune, la religion, le handicap, les liens parentaux, etc.

5.2 Relations avec les pairs

- 5.2.1 Le commissaire traite ses collègues avec respect et courtoisie.
- 5.2.2 Le commissaire est solidaire, en tout temps, des positions prises par les instances décisionnelles de sa commission.

- 5.2.3 Le commissaire s'interdit de critiquer publiquement les autres commissaires.
- 5.2.4 Le commissaire se montre compréhensif envers ses collègues et consent à les aider au besoin.
- 5.2.5 Le commissaire évite de surprendre la bonne foi d'un collègue ou de se rendre coupable d'un abus de confiance.
- 5.2.6 Le commissaire exerce ses fonctions dans un esprit de collégialité.

5.3 Relations avec les employés

- 5.3.1 Le commissaire traite chacun des « cas à l'étude » avec équité et justice.
- 5.3.2 Le commissaire sait écouter les doléances des employés dans le plus grand respect, sans toutefois se poser en juge ou faire de l'ingérence au niveau du fonctionnement interne de la commission.
- 5.3.3 Le commissaire sait reconnaître les mérites des employés et évite tout propos qui pourrait les discréditer.
- 5.3.4 Le commissaire prend toutes ses décisions en fonction d'assurer les meilleurs services possibles aux élèves.

5.4 Relations avec la commission

- 5.4.1 Dans la mesure du possible, le commissaire se rend disponible pour participer à des comités de travail ou à des activités des élèves.
- 5.4.2 Le commissaire doit se rappeler qu'il est le premier répondant des décisions prises par son Conseil des commissaires et son Comité exécutif.
- 5.4.3 Le commissaire est bien conscient que son mandat de commissaire trouve toute sa force légale au moment où il siège en Conseil des commissaires ou en Comité exécutif, alors que son président conserve ses pouvoirs et ses droits en tout temps pendant la durée de son mandat.
- 5.4.4 Le commissaire se doit de respecter le secret de tout renseignement de nature confidentielle obtenu dans l'exercice de son mandat.
- 5.4.5 Le commissaire doit être loyal et agir avec intégrité, indépendance et de bonne foi au niveau des intérêts de l'organisation.

5.5 Relations avec le public

- 5.5.1 Le commissaire reconnaît que son rôle lui confère des responsabilités à l'égard du public et que ses relations avec celui-ci doivent être imprégnées de respect, de loyauté, de franchise et de transparence.
- 5.5.2 Le commissaire reconnaît que la nature de sa fonction lui crée l'obligation de vivre en citoyen exemplaire.

5.5.3 Le commissaire utilise un langage correct et respectueux qu'une société peut exiger d'un administrateur scolaire.

5.5.4 Le commissaire est à l'écoute de son milieu et doit agir au meilleur des intérêts du public avec diligence, compétence et impartialité.

5.5.5 Le commissaire a le pouvoir de faire une déclaration personnelle qu'il croit d'intérêt public. Le commissaire reconnaît que sa déclaration demeure personnelle s'il n'a pas reçu le mandat officiel d'intervenir au nom de l'ensemble des commissaires de la commission.

6.0 **SITUATIONS DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

- 6.1 Chaque commissaire doit prendre les dispositions qui s'imposent pour éviter les conflits réels, potentiels ou apparents d'intérêts dans l'exercice de ses fonctions.
- 6.2 Chaque commissaire a l'obligation de dévoiler la nature de toute situation où il se trouverait en conflit d'intérêts directement ou indirectement en utilisant le formulaire à cet effet.
- 6.3 Une première déclaration est produite par chaque commissaire après l'entrée en vigueur du présent code ou après une entrée en fonction comme commissaire. Par la suite, le directeur général remettra au cours du mois de décembre de chaque année un nouveau formulaire prévu à cet effet. Cette information doit être mise à jour chaque fois qu'une nouvelle situation l'exige.
- 6.4 Ces déclarations sont remises au président du Conseil des commissaires et acheminées par la suite au directeur général.
- 6.5 Toute nouvelle déclaration rend caduque la dernière, laquelle est retirée et remise à la personne concernée ou détruite.
- 6.6 Le vérificateur externe de la commission scolaire aura accès à toutes les déclarations.
- 6.7 Les transactions conclues, s'il y a lieu, entre des personnes morales et physiques apparentées et la commission scolaire s'effectuent dans le respect des normes comptables généralement reconnues;
 - des articles 321 et suivants du Code civil du Québec;
 - des articles 304 à 312 de la Loi sur les élections scolaires et les référendums dans les municipalités (tel que stipulé par l'article 176 de la Loi sur l'instruction publique);
 - des articles 175.1 à 176 de la Loi sur l'instruction publique.
- 6.8 La notion de conflit d'intérêts peut être abordée sous les quatre volets suivants :

Au regard de l'argent

 - ◇ avantages directs, pots-de-vin, cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages;
 - ◇ utilisation à des fins personnelles de la propriété de l'organisme sous réserve des politiques et instructions existantes;
 - ◇ relations contractuelles entre l'organisme et une organisation extérieure dans laquelle le commissaire possède un intérêt direct ou indirect;

Au regard de l'information

- ◇ utilisation à des fins personnelles ou trafic d'informations privilégiées;

Au regard de l'influence

- ◇ utilisation des attributs d'une charge pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'une tierce personne avec laquelle on est lié;

Au regard du pouvoir

- ◇ abus d'autorité y compris le traitement de faveur;
- ◇ le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité de l'organisme en ayant un comportement indigne ou incompatible avec les exigences de la fonction.

7.0 AUTRES DEVOIRS ET OBLIGATIONS APRÈS LA FIN DU MANDAT

Même après la fin de son mandat, un commissaire ne doit pas divulguer ou transmettre des informations obtenues confidentiellement, sauf si leur divulgation est requise par la loi ou s'il en va absolument des intérêts de la commission.

8.0 MÉCANISMES D'APPLICATION DU RÈGLEMENT

8.1 Un comité est chargé de l'application (surveillance, réponses aux plaintes et garantie de suivi) du code d'éthique et de déontologie pour les commissaires. Toute dérogation doit d'abord lui être signalée. Le cadre de référence précisé en 6.8 peut servir à identifier et à évaluer chaque situation problématique.

8.2 Formation et fonctionnement du comité d'examen

À chaque année scolaire, le Conseil des commissaires forme un comité d'examen composé de trois commissaires ainsi que du directeur général qui coordonne les travaux du comité.

Deux commissaires sont alors désignés pour agir comme substitués.

8.3 Sanction

La loi prévoit, entre autres, les procédures en déclaration d'inhabilité à siéger à titre de commissaire (notamment l'article 21 de la Loi sur les élections scolaires, les articles 304 à 312 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités) de même que l'obligation de remettre la valeur de l'avantage reçu (notamment l'article 175.3 de la Loi sur l'instruction publique).

9.0 LA RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

9.1 La rémunération et les autres bénéfices et avantages pouvant être accordés aux commissaires sont fixés par décret du gouvernement du Québec.

9.2 Les modalités relatives à la répartition du montant total disponible selon le décret sont décidées par le Conseil des commissaires.

9.3 La commission définit par politiques, les modalités relatives aux frais de voyage et de déplacement, aux frais liés à des activités de représentation et à tout gain obtenu en résultat d'une quelconque activité de représentation.

10.0 ACCESSIBILITÉ DU CODE D'ÉTHIQUE

Le code d'éthique et de déontologie est accessible au bureau du secrétaire général sis au 1950 boulevard Sacré-Cœur à Dolbeau-Mistassini.

Le comité, composé de M^{me} Louise Perron, MM. Michel Lavoie, Pierre Boivin (M^{me} Nathalie Hébert et M. Rémi Rousseau agissent à titre de substitut), n'a reçu aucune plainte au cours de l'année scolaire 2006-2007. Le règlement peut être consulté sur le site Internet www.cspaysbleuets.qc.ca (sous les rubriques Administration - Direction générale - Écrits de gestion - Direction administrative de la commission scolaire - Code d'éthique et de déontologie des commissaires).



Mario Lavoie, directeur



Description du logotype

L'enfant en plein épanouissement est au centre de deux demi-cercles;
symbole de l'encadrement apporté par le milieu scolaire.

Il s'élève vers l'étoile, se fixe un objectif.

L'étoile à quatre pointes représente la fusion de quatre commissions scolaires.

Les ouvertures des demi-cercles nous rappellent que l'enfant est de passage;
d'où il vient et où il s'en va...

Il prépare son avenir, c'est une étape importante dans son développement.

L'étoile représente la « couronne » du bleuets, l'excellence, la réussite.

Ce dernier est vert, parce que le fruit n'est pas encore mûr.

L'enfant est en pleine croissance, il est en devenir adulte.



format : 3 pieds x 6 pieds

Drapeau de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets

Description du concept

*Le logo de la Commission scolaire surplombe deux sphères qui se projettent vers l'avenir :
la première représente l'immense territoire (le vert) que dessert l'organisme,
la deuxième représente le grand lac St-Jean (le bleu), identité et symbole de la région.
Le concept du drapeau est simple et moderne, il s'harmonise très bien avec le logotype.*

par Christian Roberge, Le Groupe Proconcept